

Procès verbal

Le mardi 10 mars 2026 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 05 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc LANEYRIE.

Secrétaire de la séance : Brigitte CASSARD

Présents : **Jean-Marc LANEYRIE, Michel DARJO, Madeleine LEMKE-TALOTTA, Brigitte CASSARD, Hervé JACOB, Olivier DOERLER, Cédric VINCENT**

Représentés : **Alexandra CHASSANDE-PATRON représentée par Hervé JACOB.**

Absents et excusés :

Ordre du jour :

1. **Approbation du PV de la séance du 09 Février 2026**
2. **Etat récapitulatif des actes accomplis par le Maire sous délégation d'attribution.**
3. **Approbation du Compte Financier Unique (CFU) établi par la Commune et la trésorerie partie Budget Commune - Délibération à prendre**
4. **Approbation du Compte Financier Unique (CFU) établi par la Commune et la trésorerie partie Budget Annexe Eau - Délibération à prendre**
5. **Affectation des résultats 2025 – Budget Principal Commune - Délibération à prendre**
6. **Affectation des résultats 2025 – Budget Annexe Eau - Délibération à prendre**
7. **Etat des indemnités et remboursements de frais alloués aux élus en 2025.**
8. **Présentation et vote du Budget Primitif Principal 2026 –Délibération à prendre.**
9. **Présentation et vote du Budget Primitif Annexe Eau 2026 - Délibération à prendre.**
10. **Permanences électorales**
11. **Questions Diverses.**

Délibérations du conseil :

Délibération sur le budget primitif - SERVICE EAU DE PONSONNAS 2026 (N° DE_2026_018)

Objet de la délibération:

Vote du Budget Primitif du Budget Annexe Eau 2026

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 du Budget Annexe EAU de la Commune de Ponsonnas,

Le Conseil Municipal

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Délibère et décide, à l'unanimité :

L'adoption du Budget Annexe EAU de la Commune de Ponsonnas pour l'année 2026 présenté par son Maire. Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

- **En recettes à la somme de : 59 187,06 €**
- **En dépenses à la somme de : 59 187,06 €**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	14 103,65	70	Ventes produits fabriqués, services	13 440.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 000.00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 400.00
014	Atténuations de produits	4 348.96	002	Résultat de fonctionnement reporté	16 562.61
022	Dépenses imprévues				
67	Charges spécifiques	1 700.00			
68	Dot. provisions	650			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 600.00			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		32 402.61	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		32 402.61

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles		040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 600.00
21	Immobilisations corporelles	2 000.00	1068	Autres réserves	
23	Immobilisations en cours	22 384.45	001	Solde d'exécution sect° d'investissement	19 184.45
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 400.00			
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		26 784.45	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		26 784.45

Délibération : adoptée

Affectation des résultats 2025 - Budget Principal Commune (N° DE_2026_015)

Affectation des résultats 2025 – Budget Principal Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LANEYRIE Jean-Marc

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un : **excédent de fonctionnement de 286 104.82 €**
- considérant qu'il convient d'y intégrer les opérations de liquidation du SIE Drac pour un montant de **2 565.46€ en fonctionnement et 7 462.13€ en investissement**

décide d'affecter l'**excédent total de fonctionnement de 288 670.28 €** comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	240 522.45
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	62 627.68
RESULTAT DE L'EXERCICE 2025:	
EXCEDENT	45 582.37
Résultat cumulé au 31/12/2025	286 104.82
Liquidation SIE Drac	2 565.46
A.EXCEDENT AU 31/12/2025 (a)	288 670.28
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv.	52 869,09
Liquidation SIED en réduction du déficit investissement	-7 462.13
Déficit résiduel réel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 (b)	45 406.96
Solde disponible (a-b)	243 263.32
affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	30 000.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	213 263.32
B.DEFICIT AU 31/12/2025	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Dit qu'il y a affectation de résultat au 1068 pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement et des réserves pour un montant de $45\,406.96 + 30\,000 = 75\,406.96$ €

Constate une affectation du solde disponible :

- en section de fonctionnement : 213 263.32 € (cpte R002 –Excédents antérieurs reportés)

Délibération : adoptée

Affectation des résultats 2025 - Budget Annexe Eau (N° DE_2026_016)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LANEYRIE Jean-Marc

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un : **excédent de fonctionnement de 16 562.61 €**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	17 409,42
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 :	
DEFICIT	-846,81
Résultat cumulé au 31/12/2025	16 562,61
A.EXCEDENT AU 31/12/2025	16 562.61
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	16 562.61
B.DEFICIT AU 31/12/2024	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Dit qu'il y a pas besoin d'affectation de résultat au 1068 pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Constata une affectation du solde disponible :

- en section de fonctionnement : 16 562.61 € (cpte R002 –Excédents antérieurs reportés)

Délibération : adoptée

Délibération sur le budget primitif - PONSONNAS 2026 (N° DE_2026_017)

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune de Ponsonnas,

Le Conseil Municipal

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Délibère et décide, à l'unanimité :

L'adoption du budget de la Commune de Ponsonnas pour l'année 2026 présenté par son Maire, qui fait apparaître les prévisions suivantes :

- En recettes la somme de : 577 941,81
- En dépenses la somme de : 366 803.19

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	62 600.00	70	Produits des services, du domaine, vente	4 700.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	76 200.00	73	Impôts et taxes	82 337.00
014	Atténuations de produits	47 841.00	731	Fiscalité locale	122 000.00
65	Autres charges de gestion courante	54 601.00	74	Dotations et participations	41 824,68
66	Charges financières	304.24	75	Autres produits de gestion courante	5 000.00
68	Dot. aux provisions	1 000.00	002	Résultat de fonctionnement reporté	213 263.32
023	Virement à la section d'investissement	8 540.14			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 900.00			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		257 986.38	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		469 125.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	9 000.00	13	Subventions d'investissement	
20	Immobilisations incorporelles	3 500.00			
21	Immobilisations corporelles	56 863.30	10	Dotations, fonds divers et réserves	93 376,67
16	Emprunts et dettes assimilées	10 909.85	021	Virement de la section de fonctionnement	8 540.14
001	Solde d'exécution section investissement	28 543,66	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 900.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		108 816.81	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		108 816.81

Délibération : adoptée

Vote du Compte Financier Unique 2025- Budget Commune (N° DE_2026_013)

Vote du Compte Financier Unique- Budget Commune 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier

Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel DARJO, 1er Adjoint, donne acte de la présentation faite du CFU, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés N-1	32 627.68			240 522.45		207 894.77
Opérations exercice	92 937.14	89 559.03	232 262.91	277 845.28	325 200.05	367 404.31
Résultat de clôture	3 378.11			45 582.37		42 204.26
Résultat exercice cumulé (a)	36 005.79			286 104.82		250 099.03
Total cumulé						
Restes à réaliser(b)	16 863.30				16 863.30	
Résultat définitif exercice (a+b)	52 869.09			286 104.82		233 235.73

Hors de la présence de Mr Jean-Marc LANEYRIE, Maire, le Conseil Municipal, et à l'unanimité

1. **Arrête** les résultats tels qu'indiqués ci-dessus
2. **Donne pouvoir** au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

Vote du Compte Financier Unique 2025 - Budget Annexe EAU (N° DE_2026_014)

Vote du Compte Financier Unique- Budget Annexe EAU 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux

dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordinateur et celles du comptable.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel DARJO, 1er Adjoint, donne acte de la présentation faite du CFU, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés N-1		5 664.31		17 409.42		23 073.73
Opérations exercice	9 852.93	23 373.07	20 551.99	19 705.18	30 404.92	43 078.25
Résultat de clôture		13 520.14	846.81			12 673.33
Résultat exercice cumulé (a)		19 184.45		16 562.61		35 747.06
Restes à réaliser(b)						
Résultat définitif exercice (a+b)		19 184.45		16 562.61		35 747.06

Hors de la présence de Mr Jean-Marc LANEYRIE, Maire, le Conseil Municipal, et à l'unanimité

1. **Arrête** les résultats tels qu'indiqués ci-dessus
2. **Donne pouvoir** au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

Jean-Marc LANEYRIE
Président de séance

Brigitte CASSARD
Secrétaire de séance